

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 20 JANVIER à 20 heures 30**

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

Excusée : Mme GOOSSAERT

Secrétaire de séance : Marie Paule BUZULIER

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2022 est approuvé.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

1 – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3 ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE AFIN DE PROCEDER AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET GENERAL 2023-ACTUALISATION DES MONTANTS

Le Conseil autorise les modifications suivantes :

DEPENSES	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 014	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 1 000,00 €
RECETTES	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 73	73111	Impôts directs locaux	+ 1 000,00 €

Le Conseil autorise le maire dans les limites suivantes :

-Dépenses réelles d'investissement : 1 568 026.87 € (hors 040)

-Montant des dépenses imprévues à déduire : 6 254 €

-Montant des emprunts et dettes à déduire : 258 605 €

Total pris en compte : 1 303 167.87€

Montant maximum autorisé : 0.25 * 1 303 167.87 = 325 791.97 €

Article	Intitulé	Montant Budget+DM	25 %
10226	Taxe aménagement	6 201	1 550
2041582	Subvention équipement	112 603	28 151
2115	Terrain bâti	8 100	2 025
2158	Autres installations, mat outi.	43 000	10 750
2183	Mat. bureau et informatique	11 500	2 875
2184	Mobilier	10 000	2 500
2188	Autres immo. corporelles	15 852	3 963
2312	Agencement de terrains	6 577,87	1 645
2313	Construction	643 013	160 753
2315	Installation mat et outillage	446 321	111 580
TOTAL		1 303 167,87 €	325 792 €

2-DIVISION ET ECHANGE DES PARCELLES CADASTREES ZD N°117 – 110 M2 ; ZD N° 118 - 194 M2 ; ZD N°138 (ECHANGE EN PARTIE) ; VENTE DES PARCELLES ZD N° 187 = 184 M2 ET ZD N° 188 = 120 M2 ; SOIT 304 M2.

Sortie de M. Samuel BRIAND à 21 heures 10.

Le Maire informe le conseil municipal que 2 silos ont été construits récemment au Nord du village de Coetmeur et ont donc généré un nouveau trafic routier agricole. De ce fait, il y a lieu de procéder à un échange parcellaire entre la commune et le riverain, pour améliorer le trafic.

1-Par souci de sécurité, 2 « Cédez le passage » vont être posés sur la route principale pour une meilleure visibilité.

2-Un échange parcellaire est prévu entre :

a)-Commune de Saint Barnabé, propriétaire des parcelles section ZD N°117 – 110 m2 ; et ZD N° 118 - 194 m2 ;

b)-Monsieur Alain GUILMOTO, propriétaire de la parcelle section ZD N°138 (échange en partie) ;

3-Création de nouvelles parcelles pour le passage :

ZD N° 187 = 184 m2 (issue de la parcelle ZD 118)

ZD N° 188 = 120 m2 (issue de la parcelle ZD 138)

4-Vente au tarif de 6 Euros le M2 :

- A Monsieur Samuel BRIAND, qui devient propriétaire des parcelles ZD N° 187 = 184 m2 et ZD N° 188 = 120 m2 ; soit 304 m2.

Le conseil valide le prix de vente des parcelles ZD N° 187 = 184 m2 et ZD N° 188 = 120 m2 au tarif de 6 € le m2 à Monsieur Samuel BRIAND. Les honoraires géomètres et les frais de notaire seront à la charge de Monsieur Samuel BRIAND. Le conseil valide l'échange parcellaire des parcelles section ZD N°117 – 110 m2 ; et ZD N° 118 - 194 m2.

3-LOTISSEMENT PRE MENIL : CREATION DE NOM DE VOIES

Le conseil valide création d'une voie dénommée « impasse du Pré Ménil » :

Numéro de voie	Libellé	Références cadastrales
1	IMPASSE DU PRE MENIL	AB 132
2	IMPASSE DU PRE MENIL	AB 134
3	IMPASSE DU PRE MENIL	AB 131
4	IMPASSE DU PRE MENIL	AB 133

4-TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE RUES J.JAURES ET P.ROUXEL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagements de sécurité routière des rues J.Jaures et P.Rouxel.

5-SDE : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI-PROGRAMME ACTEE

Le Conseil valide le projet de convention du SDE qui consiste à l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti-programme ACTEE. La commune a identifié 2 bâtiments :

- .Bâtiment de l'école pour un audit ou pré-diagnostic
- .Bâtiment de l'espace culturel-mairie pour un audit ou pré-diagnostic

6-LOGEMENT N°2 SITUE AU 2 RUE DES LILAS : LOYER A COMPTE DU 1ER FEVRIER 2023

Le conseil détermine le loyer mensuel pour le logement n°2 situé au 2 rue des lilas à compter du 1er février 2023 à hauteur de 410 €.

7-SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU LIE : REVISION DES STATUTS

Le conseil approuve les nouveaux statuts.

8-DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AC, numéro 120, pour une contenance de 0 ha 08 a 38 et AC, numéro 207, pour une contenance de 0 ha 00 a 95 ca.

Informations diverses

-Salle Omnisport : compte rendu réunion avec l'ADAC du 17/01/2023

1- **La mise en place de panneaux photovoltaïques en couverture de la salle se pose.** Une convention avec le SDE est en cours de signature. L'étude de faisabilité de cette opportunité devra être réalisée en parallèle de l'accompagnement de l'ADAC (rédaction du programme) et particulièrement avant la mise en ligne de la consultation de maîtrise d'œuvre. En effet, la faisabilité du projet de mise en place des panneaux aura un impact sur l'enveloppe financière de l'opération (coût supplémentaire).

2-Dans le cadre de cette étude de faisabilité du SDE, **un diagnostic structure** devra être effectué. Il semble pertinent que le diagnostic soit « global » (pas uniquement sur les portées au niveau de la charpente), car la création en extension du volume de gradin notamment interrogera la structure du bâtiment existant.

3- **Un diagnostic amiante** doit également être réalisé (avant démolition pour le bâtiment des vestiaires et avant travaux pour le volume principal).

-Etude financière – Cabinet EFG : compte rendu 1^{ère} réunion du 12/01/2023 sur les finances : budget de fonctionnement-Coût de l'augmentation de l'énergie à prendre en compte. Prochaine réunion le 16/02 à 14h pour l'investissement.

-Assainissement : compte rendu réunion Loudéac Communauté du 18/01/2023

1-Loudéac communauté va procéder à une étude de phasage des travaux

2-Remise en état des canalisations présentant des désordres. Pour ce faire, un passage de caméra dans les canalisations se fera la nuit.

-Travaux Rue Mendès France : réunion sur le planning des travaux le jeudi 26 janvier à 14h30 en présence du Cabinet TECAM, du SDE, de l'ADAC, et du Département.

-Opération argent de poche renouvelée pendant les vacances de février.

Clôture de la séance : 22 heures 45.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 27 janvier 2023.

A Saint-Barnabé, le 26 janvier 2023.

La Secrétaire de séance,
MME Marie Paule BUZULIER

Le Maire,
Georges LE FRANC
Par délégation,
Jocelyne BOUTIER, 1^{ère} adjointe